

Calcatoggio, le 15 avril 2021

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES
DES AFFAIRES SOCIALES ET DU PATRIMOINE

Jeudi 16 avril 2021 – 17h30 – Salle Polyvalente Vincent Campinchi

Objet : Examen et approbation du compte administratif 2020, examen et approbation du budget primitif 2021, examen des taux d'imposition 2021.

Étaient présents : M. Charles CHIAPPINI, M. Jean-Laurent CAMPINCHI, M. Gilbert CHIAPPINI, Mme. Charlotte JUANICO.

Étaient absents : M. Daniel DONZELLA et M. Jean-Marie DEFRANCHI.

Examen et approbation du compte administratif 2020

Le compte administratif de l'exercice 2020 est présenté à la commission des finances des affaires sociales et du patrimoine, présidée par M. Charles CHIAPPINI et M. Jean-Laurent CAMPINCHI, ainsi qu'il suit (ces chiffres sont détaillés en annexes) :

Solde d'exécution 2019 section investissement :

489 030,93€ (recettes) – 428 967,84€ (dépenses) = excédent net exercice 2019 : 60 063,09€

A déduire : report du déficit de l'exercice précédent (2019) : 14 732,17€

Excédent global 2020 : 45 330,92€ (à reporter en recettes section investissement au budget primitif 2021)

Solde d'exécution 2020 des restes à réaliser :

436 637,00€ (recettes) – 587 813,00€ (dépenses) = déficit net de 151 176,00€

Déficit total d'investissement 2020 :

45 330,92€ (investissement) - 151 176,00€ (restes à réaliser) = 105 845,08€

Solde d'exécution 2020 section fonctionnement :

860 953,85€ (recettes) – 809 254,40€ (dépenses) = excédent net exercice 2019 de 1 274 048,10€

A ajouter : report de l'excédent de l'exercice précédent (2019) : 1 222 348,65€

Excédent total 2020: 1 222 348,65€ (2019) + 51 699,45€ (2020) = 1 274 048,10€

Exécution générale du budget 2020

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
Fonctionnement	2 083 302,50€	809 254,40€	+ 1 274 048,10€
Investissement	474 298,76€	428 967,84€	+ 45 330,92€
Restes à réaliser	2 994 238,26€	587 813,00€	- 151 176,00€
TOTAL	2 994 238,26€	1 826 035,24€	+ 1 168 203,02€

Budget total de l'exercice 2019 :

2 994 238,26€ (total recettes) + 1 826 035,24€ (total dépenses) = 4 820 273,50€

A reporter sur le budget primitif 2020 :

- En réserve en recettes d'investissement pour équilibre : **105 846,00€** (déficit investissement + restes à réaliser exercice 2019)
- En résultat reporté en recettes de fonctionnement : **1 168 203,00€** (excédent fonctionnement – déficit total investissement)

Présentation du budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 est présenté à la commission des finances des affaires sociales et du patrimoine, présidée par M. Charles CHIAPPINI et M. Jean-Laurent CAMPINCHI, ainsi qu'il suit (ces chiffres sont détaillés en annexes) :

	DEPENSES	RECETTES	TOTAL
Fonctionnement	2 040 116,00€	2 040 116,00€	4 080 232,00€
Investissement	1 222 763,00€	1 222 763,00€	2 445 526,00€
Total	3 263 879,00€	3 263 879,00€	6 525 758,00€

Budget primitif pour l'exercice 2020 : 6 525 758,00€.

État des taux d'imposition de 2021 (3 taxes directes locales)

Taxes	<u>Taux votés</u>	<u>Bases d'imposition</u>	<u>Produit correspondant</u>
Foncière (bâti)	16,20%*	1 484 000	240 408€
Foncière (non bâti)	35,04%	4 700	1 647€
CFE	8,69%	230 800	20 057€
Total			262 112€

*** Dont taux départemental 2020 de 12,25% (soit 12,25 + 3,95)**

Il conviendra d'ajouter au Budget Primitif 2021, la compensation du produit de taxe d'habitation.